

Ministère américain du logement et du développement urbain

## **Trousse de documents concernant le consentement de l'Auteur de la demande/du Locataire à la communication de renseignements**

**Cette trousse contient les documents suivants :**

- 1. Feuille d'information HUD-9887/A décrivant les vérifications nécessaires**
- 2. Formulaire HUD-9887 (devant être signé par l'Auteur de la demande ou le Locataire)**
- 3. Formulaire HUD-9887-A (devant être signé par l'Auteur de la demande ou le Locataire et le Propriétaire du Logement)**
- 4. Vérifications appropriées (devant être signées par l'Auteur de la demande ou le Locataire)**

---

Chaque foyer doit recevoir une copie de la feuille d'information 9887/A, du formulaire HUD-9887, et du formulaire HUD-9887-A.

## Feuille d'information HUD-9887/A

### Vérification des renseignements fournis par les Auteurs des demandes et les Locataires de logements faisant l'objet d'une aide financière

#### Ce qu'implique la vérification

Afin de recevoir l'aide au logement, les auteurs des demandes et les locataires âgés d'au moins 18 ans ainsi que chaque chef de famille, co-chef ou conjoint sans égard à l'âge doivent fournir au propriétaire ou à l'agent de gestion de la propriété (P/A) ou à un organisme de logements publics (OLP) certains renseignements tels que spécifiés par le Ministère américain du logement et du développement urbain (HUD).

Afin de s'assurer que l'aide financière est utilisée adéquatement, les lois fédérales exigent que les renseignements que vous fournissez fassent l'objet d'une vérification. La vérification de ces renseignements s'effectue de deux façons :

1. Le HUD, les P/A et les OLP peuvent vérifier les renseignements que vous fournissez en comparant avec les dossiers conservés par certains organismes publics (p. ex. l'administration de la sécurité sociale (ASS), l'organisme d'État qui conserve les renseignements concernant les réclamations relatives aux salaires et aux indemnités de chômage, et la base de données de l'annuaire national des nouveaux employés (ANNE) du Ministère américain de la santé et des services humains (MSSH) qui consigne les salaires, les nouveaux employés et les indemnités de chômage.) Seul HUD peut vérifier les renseignements figurant sur vos déclarations de revenus provenant du service américain des impôts (Internal Revenue Service, IRS). Vous consentez à la communication de ces renseignements en signant le formulaire HUD-9887. Seuls HUD, les P/A et les OLP peuvent recevoir des renseignements autorisés par ce formulaire.

2. Le P/A doit vérifier les renseignements qui sont utilisés afin de déterminer votre admissibilité et le montant de loyer que vous payez. Vous consentez à la communication de ces renseignements en signant le formulaire HUD-9887, le formulaire HUD-9887-A, ainsi que les formulaires de vérification individuelle et de consentement qui s'appliquent à vous. Les lois fédérales limitent le genre de renseignements que le P/A peut recevoir à votre sujet. Le montant de revenus que vous recevez aide à déterminer le montant du loyer que vous paierez. Le P/A vérifiera toutes les sources de revenus que vous signalez. Certaines allocations réduisent le revenu utilisé aux fins de détermination des loyers des locataires.

**Exemple :** Mme Anderson est âgée de 62 ans. Son âge lui permet de recevoir une allocation pour frais médicaux. Son revenu annuel fera l'objet d'un ajustement en raison de cette allocation. Puisque les dépenses médicales de Mme Anderson aideront à déterminer le montant de loyer qu'elle paie, le P/A a l'obligation de vérifier toute dépense médicale qu'elle signale.

**Exemple :** M. Harris n'est pas admissible à une allocation pour frais médicaux car il est âgé de moins de 62 ans et n'est ni handicapé ni invalide. Puisqu'il n'est pas admissible à une telle allocation, le montant de ses dépenses médicales ne modifie pas le montant du loyer qu'il paie. C'est pourquoi le P/A ne peut demander à M. Harris quoi que ce soit au sujet de ses dépenses médicales et ne peut vérifier avec une tierce partie une quelconque dépense médicale qu'il effectue.

#### Dispositions de protection des consommateurs

Les renseignements reçus par HUD sont protégés par la loi fédérale sur la protection de la vie privée. Les renseignements reçus par le P/A ou l'OLP sont soumis aux lois de l'État concernant la protection de la vie privée. Les employés de HUD, le P/A et l'OLP peuvent faire l'objet de sanctions en cas d'utilisation inappropriée de ces formulaires de consentement. Vous n'avez pas à signer le formulaire HUD-9887, le formulaire HUD-9887-A, ou les formulaires de consentement concernant la vérification individuelle au moment où ils vous sont remis lors de l'entrevue de certification ou de recertification. Vous pouvez les apporter à la maison pour les lire ou pour en discuter avec une tierce partie que vous aurez choisie. Le P/A vous fixera une autre date pour que vous reveniez signer ces formulaires.

Si vous ne pouvez pas lire et/ou signer un formulaire de consentement en raison d'un handicap, le P/A vous fournira un accommodement raisonnable conformément à la Section 504 de la loi intitulée « Rehabilitation Act » de 1973. Parmi de tels accommodements, on peut trouver : des visites à la maison lorsque le handicap de l'auteur de la demande ou du locataire l'empêche de se déplacer au bureau pour remplir les formulaires, l'autorisation donnée par l'auteur de la demande ou le locataire à une autre personne afin de signer en son nom, et concernant les personnes souffrant d'une déficience visuelle, les accommodements peuvent comprendre la fourniture de formulaires rédigés en gros caractères ou en braille, ou les services de personnes faisant la lecture.

Les P/A doivent remettre une copie de cette feuille d'information HUD à chaque foyer. Voir les directives sur le formulaire HUD-9887-A.

Si un membre adulte de votre foyer, en raison de circonstances atténuantes, n'est pas en mesure de signer le formulaire HUD-9887 ou les formulaires de vérification individuelle en temps voulu, le P/A peut mettre une note au dossier en ce qui a trait à la raison du retard et aux démarches prévues pour obtenir la signature adéquate dès que possible.

Le P/A, ou une tierce partie que vous choisissez, doit vous informer des résultats découlant des vérifications effectuées par les P/A et autorisées par votre consentement. Le P/A doit vous donner l'occasion de contester de tels résultats conformément au manuel HUD 4350.3 Rev. 1. Cependant, en ce qui concerne les renseignements reçus en vertu du formulaire HUD-9887 ou du formulaire HUD-9887-A, HUD, le P/A ou l'OLP peuvent vous informer des résultats obtenus.

Les P/A doivent conserver les dossiers des locataires dans un lieu permettant de protéger leur confidentialité. Tout employé du P/A qui fait défaut de conserver de façon confidentielle les renseignements concernant un locataire peut être soumis aux dispositions d'application de la loi de l'État sur la protection de la vie privée et à des mesures coercitives de la part de HUD. Également, tout auteur de demande ou tout locataire touché par la divulgation de renseignements causée par la négligence ou par l'utilisation inappropriée des renseignements peut intenter un recours civil en dommages-intérêts ainsi que d'autres recours, selon ce qui est approprié, à l'encontre de l'employé.

Selon HUD-9887/A, le P/A est tenu de remettre à chaque foyer une copie de la feuille d'information et des formulaires HUD-9887, HUD-9887-A, accompagnés des formulaires de consentement individuels. La trousse que vous recevrez comprendra les documents suivants :

- Feuille d'information HUD-9887/A :** décrit les exigences en matière de vérification des renseignements fournis par les individus qui font la demande d'aide au logement. Cette feuille d'information décrit également les dispositions sur la protection des consommateurs au titre du processus de vérification.
- Formulaire HUD-9887 :** permet la communication de renseignements entre les organismes gouvernementaux.
- Formulaire HUD-9887-A :** décrit l'exigence concernant la vérification d'une tierce partie ainsi que les dispositions sur la protection des consommateurs.
- Formulaires de consentement en matière de vérification individuelle :** utilisés pour vérifier les renseignements pertinents fournis par les auteurs de demande/locataires afin de déterminer leur admissibilité et les niveaux de prestations.

#### Conséquences de l'absence de signature des formulaires de consentement

Si vous faites défaut de signer le formulaire HUD-9887, le formulaire HUD-9887-A, ou les formulaires de vérification individuelle, cela peut entraîner le refus de votre demande d'aide au logement (pour les auteurs des demandes) ou la résiliation de votre aide financière (pour les locataires). Voir de plus amples explications sur les formulaires HUD-9887 et 9887-A.

Si vous êtes l'auteur d'une demande et que votre demande d'aide vous est refusée pour ce motif, le P/A peut vous aviser du motif du refus vous concernant et vous donner l'occasion de faire appel de la décision.

Si vous êtes un locataire et que votre aide financière est résiliée pour ce motif, le P/A doit suivre les procédures mentionnées dans le Bail. Parmi celles-ci, on mentionne la possibilité de rencontrer le P/A.

#### Programmes couverts par cette feuille d'information

- Programme d'aide au loyer (PAL)
- Supplément de loyer
- Section 8 des Programmes de paiement d'aide au loyer (administrés par le Bureau du logement)
- Section 202
- Sections 202 et 811 du PRAC
- Section 202/162 du CAP
- Section 221(d)(3) en deçà du taux d'intérêt du marché
- Section 236
- HOPE 2 Propriété résidentielle d'unités multifamiliales

## Avis et consentement concernant la communication de renseignements

Ministère américain du logement  
et du développement urbain  
Bureau du logement  
Commissaire fédéral du logement

au Ministère américain du logement et du développement urbain (HUD) et à un Propriétaire, à un Agent de gestion de la propriété (P/A) et à un organisme de logements publics (OLP)

Bureau HUD demandant la communication de renseignements (le Propriétaire doit fournir l'adresse complète du bureau local HUD, et l'adresser à l'attention du : directeur, division multifamiliale.) :

P/A demandant la communication de renseignements (le Propriétaire doit fournir le nom en entier et l'adresse complète du Propriétaire.) :

OLP demandant la communication de renseignements (le Propriétaire doit fournir le nom et l'adresse complets de l'OLP ainsi que le titre du directeur ou de l'administrateur. S'il n'existe pas de Propriétaire OLP ni d'administrateur contractuel OLP pour ce projet, inscrire un X sur la totalité de cette case.) :

**Avis au Locataire : ne pas signer ce formulaire si l'espace ci-dessus concernant les organisations demandant la communication de renseignements n'est pas rempli. Vous n'avez pas à signer ce formulaire au moment où il vous est remis. Vous pouvez apporter le formulaire à la maison pour le lire ou en discuter avec une tierce partie que vous aurez choisie et revenir signer le consentement à une date que vous aurez convenue avec le propriétaire/administrateur du logement.**

**Texte officiel :** Section 217 de la loi intitulée « Consolidated Appropriations Act of 2004 » (Pub L. 108-199). Cette loi se trouve au 42 U.S.C.653(J). Cette loi autorise HHS à divulguer au Ministère du logement et du développement urbain (HUD) des renseignements se trouvant dans la partie NDNH du « Système de localisation et de cueillette de dossiers » aux fins de vérifier l'emploi et le revenu de personnes participant à des programmes particuliers et, après le retrait des identifiants personnels, d'effectuer des analyses concernant les déclarations d'emploi et de revenu de ces personnes. Les renseignements peuvent être divulgués par le Ministre du HUD à un propriétaire privé, un agent de gestion de la propriété et un administrateur contractuel dans le cadre de l'administration de l'aide au logement.

Section 904 de la loi intitulée « Stewart B. McKinney Homeless Assistance Amendments Act » de 1988, telle qu'amendée par la section 903 de la loi intitulée « Housing and Community Development Act » de 1992 et la section 3003 de la loi intitulée « Omnibus Budget Reconciliation Act » de 1993. Cette loi se trouve au 42 U.S.C. 3544. Cette loi vous confère l'obligation de signer un formulaire de consentement autorisant : (1) HUD et l'OLP à demander des renseignements concernant les réclamations en matière de salaires et d'indemnités de chômage auprès de l'organisme d'État responsable de la conservation de ces renseignements; et (2) HUD, le P/A et l'OLP responsables de la détermination de l'admissibilité à vérifier les renseignements en matière de salaires et traitements qui sont pertinents relativement à l'admissibilité de l'auteur de la demande ou du participant ou au niveau des prestations; (3) HUD à demander certains renseignements en matière de déclaration fiscale auprès de la Social Security Administration (SSA) américaine et du Internal Revenue Service (IRS) américain.

**Objectif :** en signant ce formulaire de consentement, vous autorisez HUD, le P/A désigné ci-dessus, et l'OLP à demander des renseignements en matière de revenu auprès des organismes gouvernementaux énumérés sur le formulaire. HUD, le P/A et l'OLP ont besoin de ces renseignements pour vérifier le revenu de votre foyer afin de s'assurer que vous êtes admissible aux prestations d'aide au logement et que ces prestations sont à un niveau approprié. HUD, le P/A et l'OLP peuvent participer à des programmes de correspondance informatique avec ces sources afin de vérifier votre admissibilité et le niveau des prestations. Ce formulaire autorise également HUD, le P/A et l'OLP à rechercher des renseignements concernant les réclamations en matière de salaire, de nouvel emploi (W-4), et de chômage auprès d'employeurs actuels ou anciens afin de vérifier les renseignements obtenus par l'intermédiaire de la correspondance informatique.

**Utilisations des renseignements obtenus :** HUD a l'obligation de protéger les renseignements qu'il obtient en matière de revenu, conformément à la Loi sur la protection de la vie privée de 1974, 5 U.S.C. 552a. Le P/A et l'OLP ont

également l'obligation de protéger les renseignements concernant le revenu conformément à toute loi applicable de l'État en matière de protection de la vie privée. Après avoir reçu les renseignements couverts par cet avis de consentement, HUD, le P/A et l'OLP peuvent vous informer que votre admissibilité à l'assistance financière ou que le niveau de celle-ci est douteux(se) et nécessite une vérification, sans autres détails.

Les employés du HUD, du P/A et de l'OLP peuvent faire l'objet de sanctions en cas de divulgation non autorisée ou d'utilisations non appropriées des renseignements en matière de revenu qui sont obtenus en se basant sur le formulaire de consentement.

**Qui doit signer le formulaire de consentement :** chaque membre de votre foyer âgé d'au moins 18 ans et chaque chef de famille, co-chef ou conjoint, sans égard à l'âge, doivent signer le formulaire de consentement lors de la certification initiale et lors de chaque recertification. Des signatures supplémentaires doivent être obtenues de la part de nouveaux membres adultes lorsqu'ils se joignent au foyer ou lorsque des membres du foyer atteignent 18 ans.

Les personnes qui font une demande ou qui reçoivent de l'aide financière en vertu des programmes suivants ont l'obligation de signer ce formulaire de consentement :

Programme d'aide au loyer (PAL)

Supplément de loyer

Section 8 des Programmes de paiement d'aide au loyer (administrés par le Bureau du logement)

Section 202; Sections 202 et 811 PRAC; Section 202/162 CAP Section

221(d)(3) en deçà du taux d'intérêt du marché

Section 236

HOPE 2 Propriété résidentielle d'unités multifamiliales

**Défaut de signer le formulaire de consentement :** votre défaut de signer le formulaire de consentement peut entraîner le refus de l'aide financière ou la résiliation des prestations d'aide au logement. Si l'auteur d'une demande se voit refuser l'aide financière pour ce motif, le propriétaire doit suivre les procédures de notification se trouvant dans le Manuel 4350.3 Rev. 1. Si un locataire se voit refuser l'aide financière pour ce motif, le propriétaire ou l'agent de gestion de la propriété doit suivre les procédures figurant au bail.

**Consentement : je consens à autoriser HUD, le P/A ou l'OLP à demander et obtenir des renseignements en matière de revenu auprès des organismes fédéraux et de l'État énumérés au verso de ce formulaire aux fins de vérifier mon admissibilité et le niveau de prestations au titre des programmes de logements subventionnés de HUD.**

« Seule la version anglaise du bail doit être signée. »

« Le présent document est une traduction d'un document juridique délivré par HUD. HUD ne vous fournit cette traduction qu'à des fins de commodité afin de vous aider à comprendre vos droits et vos obligations. La version anglaise du présent document représente le document officiel et légal et prévaut en tant que tel. Ce document traduit ne constitue pas un document officiel. »

## Organismes devant fournir des renseignements

Organismes d'État chargés de recueillir des renseignements en matière de salaires. (HUD et OLP). La portée du présent consentement se limite aux salaires et aux indemnités de chômage que vous avez reçus pendant la ou des période(s) se situant au cours des 5 dernières années pendant lesquelles vous avez reçu des prestations d'aide au logement.

La Social Security Administration américaine (HUD uniquement). La portée du présent consentement se limite aux renseignements concernant les salaires et le travail indépendant provenant de votre formulaire W-2 actuel.

L'Annuaire national des nouveaux employés se trouvant dans le système de dossiers du Ministère de la santé et des services humains. La portée du présent consentement se limite aux salaires et aux indemnités de chômage que vous avez reçus pendant la ou des période(s) se situant au cours des 5 dernières années pendant lesquelles vous avez reçu des prestations d'aide au logement.

Le Internal Revenue Service américain (HUD uniquement). La portée du présent consentement se limite aux renseignements couverts dans votre déclaration de revenus actuelle.

La portée du présent consentement se limite aux renseignements suivants pouvant figurer sur votre déclaration de revenus actuelle :

1099-S Déclaration des bénéficiaires des produits provenant de transactions immobilières

1099-B Déclaration du bénéficiaire des produits provenant de transactions concernant des courtiers immobiliers et des opérations de troc

1099-A Déclaration informative d'acquisition ou d'abandon de biens garantissant

1099-G Déclaration des bénéficiaires de certains paiements du gouvernement

1099-DIV Déclaration des bénéficiaires de dividendes et de distributions

1099 INT Déclaration des bénéficiaires de revenu en intérêts

1099-MISC Déclaration des bénéficiaires de revenus divers

1099-OID Déclarations des bénéficiaires d'obligations à prime d'émission

1099-PATR Déclaration des bénéficiaires de distributions imposables reçues de coopératives

1099-R Déclaration des bénéficiaires de régimes de retraite W2-G

## Déclaration de gains provenant de jeux

1065-K1 Part de revenu, de crédits, de déductions, etc. à titre d'associé

1041-K1 Part de revenu, crédits, déductions, etc. à titre de bénéficiaire

1120S-K1 Part de revenu imposable non distribué, de crédits, de déductions, etc. à titre d'actionnaire

Je comprends que les renseignements en matière de revenus obtenus auprès de ces sources seront utilisés afin de vérifier les informations que je fournis dans le cadre de la détermination initiale ou de la poursuite de mon admissibilité concernant les programmes d'aide au logement et le niveau des prestations.

Aucune mesure ne peut être prise pour résilier, refuser, suspendre ou diminuer l'aide financière que votre foyer reçoit sur la base des renseignements obtenus à votre sujet en vertu du présent consentement tant que le bureau du HUD, le bureau de l'inspecteur général (BIG) ou le P/A (selon ce qui s'applique) n'ont pas vérifié de façon indépendante : 1) le montant des revenus, les salaires ou les indemnités de chômage qui sont impliqués, 2) le fait que vous avez (ou aviez) réellement accès à de tels revenus, salaires ou prestations pour votre propre usage, ainsi que 3) la ou les période(s) au cours desquelles vous avez réellement perçu de tels revenus, salaires ou prestations. Une photocopie du consentement signée peut être utilisée pour demander à une tierce partie de vérifier tout renseignement reçu en vertu du présent consentement (p. ex., l'employeur).

HUD, le P/A ou l'OLP, ou une tierce partie que vous aurez désignée, doivent vous informer des résultats obtenus sur la base des informations vérifiées en vertu du présent consentement et doivent vous offrir l'opportunité de contester ces résultats conformément au Manuel 4350.3 Rev. 1.

Si un membre du foyer ayant l'obligation de signer le formulaire de consentement n'est pas en mesure de signer le formulaire à temps en raison de circonstances atténuantes, le P/A peut documenter le dossier en ce qui a trait à la raison du retard et aux plans particuliers visant à obtenir la signature appropriée dès que possible.

Le présent formulaire de consentement expire 15 mois après sa signature.

**Énoncé relatif à la protection de la vie privée.** Le Ministère du logement et du développement urbain (HUD) est autorisé à recueillir ces renseignements par la loi américaine sur le logement de 1937, telle qu'amendée (42 U.S.C. 1437 et seq.); la loi intitulée « Housing and Urban-Rural Recovery Act » de 1983 (P.L. 98-181); la loi intitulée « Housing and Community Development Technical Amendments » de 1984 (P.L. 98-479); et par la loi intitulée « Housing and Community Development Act » de 1987 (42 U.S.C. 3543). Les renseignements sont recueillis par HUD afin de déterminer l'admissibilité de l'auteur d'une demande, la taille d'unité recommandée et le montant que le ou les locataire(s) doivent payer concernant le loyer et les services publics. HUD utilise ces renseignements afin de l'aider dans la gestion de certaines propriétés d'HUD, de protéger les intérêts financiers du gouvernement et de vérifier l'exactitude des renseignements fournis. HUD, le propriétaire ou l'agent de gestion de la propriété (P/A) ou un organisme de logement public (OLP) peuvent effectuer une correspondance informatique afin de vérifier les renseignements que vous fournissez. Ces renseignements peuvent être communiqués aux organismes appropriés au niveau fédéral, de l'État et local, lorsque cela est pertinent, ainsi qu'aux enquêteurs et aux parquetiers en matière civile, pénale ou réglementaire. Cependant, les renseignements ne seront pas autrement divulgués ou communiqués à l'extérieur du HUD, sauf dans la mesure de ce qui est autorisé ou requis par la loi. Vous devez fournir tous les renseignements exigés. Le défaut de fournir tout renseignement peut entraîner un retard ou le refus de l'approbation de votre admissibilité.

## Sanctions pécuniaires relatives à l'utilisation inappropriée du présent consentement :

HUD, le P/A et tout OLP (ou tout employé du HUD, du P/A ou de l'OLP) peut faire l'objet de sanctions pécuniaires en cas de divulgations non autorisées ou d'utilisations inappropriées des renseignements recueillis sur la base du présent formulaire de consentement.

L'utilisation des renseignements recueillis sur la base du formulaire HUD 9887 est limitée aux finalités mentionnées sur le formulaire HUD 9887. Toute personne demandant, obtenant ou divulguant intentionnellement ou volontairement toute information sous de faux prétextes concernant l'auteur d'une demande ou un locataire peut être accusée de délit et faire l'objet d'une amende d'au plus 5 000,00 \$.

Tout auteur de demande ou locataire affecté par la divulgation négligente de renseignements peut tenter un recours civil en vue d'obtenir des dommages-intérêts, ainsi que d'autres recours selon ce qui est approprié, à l'encontre du fonctionnaire ou de l'employé du HUD, du Propriétaire ou de l'OLP responsable de la divulgation non autorisée ou de l'utilisation inappropriée.

## Consentement de l'Auteur de la demande/du Locataire à la communication des renseignements Vérification par les Propriétaires des renseignements fournis par les personnes faisant la demande d'une assistance logement

### Instructions à l'attention des Propriétaires

1. Donner les documents énumérés ci-dessous aux auteurs de demandes/locataires afin qu'ils les signent. Les agraffer ou les fixer avec un trombone dans une trousse et dans l'ordre indiqué.
  - a. La feuille d'information HUD-9887/A.
  - b. Formulaire HUD-9887.
  - c. Formulaire HUD-9887-A.
  - d. Vérifications pertinentes (Manuel HUD 4350.3 Rev. 1).
2. Informer oralement les auteurs de demandes et les locataires qu'ils
  - a. peuvent apporter ces formulaires à la maison pour les lire ou en discuter avec une tierce partie qu'ils auront choisie et revenir les signer à une date convenue avec vous, et
  - b. s'ils souffrent d'un handicap qui les empêche de lire et/ou de signer tout consentement, les informer que vous, le Propriétaire, avez l'obligation de fournir des accommodations raisonnables.
3. Les Propriétaires ont l'obligation de remettre à chaque foyer une copie de la feuille d'information HUD9887/A, du formulaire HUD-9887, et du formulaire HUD-9887-A après avoir obtenu les signatures requises des auteurs de demandes/locataires. Également, les propriétaires doivent remettre aux auteurs de demandes/locataires une copie des formulaires de vérification individuelle signés sur demande.

### Instructions aux Auteurs de demandes et aux Locataires

Le présent Formulaire HUD-9887-A contient des renseignements et des protections relatifs aux consommateurs concernant les vérifications requises par HUD et que les Propriétaires doivent effectuer.

1. Lire ces documents qui expliquent :
  - Les exigences de HUD concernant la communication de renseignements,
  - et
  - d'autres protections concernant les consommateurs.
2. Signer sur la dernière page et indiquer que :
  - vous avez lu le présent formulaire, ou
  - que le Propriétaire ou une tierce partie que vous avez choisie vous l'a expliqué,
  - et
  - que vous consentez à la communication de renseignements aux fins et pour les utilisations décrites.

### Texte concernant la demande de consentement de l'Auteur de la demande/du Locataire en matière de communication de renseignements

Section 904 de la loi intitulée « Stewart B. McKinney Homeless Assistance Amendments Act » de 1988, telle qu'amendé par la section 903 de la loi intitulée « Housing and Community Development Act » de 1992. Cette loi se trouve au 42 U.S.C. 3544.

De façon partielle, cette loi vous confère l'obligation de signer un formulaire de consentement autorisant le Propriétaire à demander aux employeurs actuels ou anciens de vérifier les renseignements en matière de salaires et traitements qui sont pertinents à votre admissibilité ou au niveau de prestations. De plus, les réglementations HUD (24 CFR 5.659, informations et vérifications en matière familiale) fixent comme condition de l'obtention de l'assistance logement que vous signiez une quittance et un consentement approuvés par HUD autorisant tout dépositaire de source de revenus à fournir les renseignements qui sont nécessaires afin de déterminer votre admissibilité ou le niveau des prestations. Cela comprend les renseignements que vous avez fournis et qui affecteront le montant de loyer que vous payez. Les renseignements comprennent les revenus et les actifs, tels que le salaire, les prestations sociales et les intérêts relatifs aux

comptes d'épargne. Ils comprennent également certains ajustements apportés à votre revenu, tels que les allocations pour les personnes à charge et pour les foyers dont les chefs ou les conjoints sont des personnes âgées, handicapées ou souffrant d'une invalidité, et les allocations concernant les dépenses relatives aux soins des enfants, les dépenses médicales et les dépenses relatives à l'assistance des personnes handicapées.

### Finalité de la demande de consentement à la communication des renseignements

En signant le présent formulaire de consentement, vous autorisez le Propriétaire du projet de logement concernant lequel vous demandez une assistance financière à demander des renseignements à votre sujet auprès d'une tierce partie. HUD exige du propriétaire du logement qu'il vérifie tous les renseignements que vous fournissez et qui ont une influence sur votre admissibilité et votre niveau de prestations afin de s'assurer que vous êtes admissible aux prestations d'assistance au logement et que ces prestations sont d'un niveau approprié. À la demande du bureau HUD ou de l'OLP (en qualité d'administrateur contractuel), le Propriétaire du logement peut fournir à HUD ou à l'OLP les renseignements que vous avez soumis ainsi que les renseignements que le Propriétaire reçoit en vertu du présent consentement.

### Utilisations des renseignements devant être obtenus

La personne indiquée sur le formulaire de vérification peut demander et recevoir les renseignements exigés dans le cadre de la vérification, sous réserve des limitations figurant sur ce formulaire. HUD doit protéger les renseignements qu'il obtient concernant les revenus, conformément à la loi sur la protection de la vie privée de 1974, 5 U.S.C. 552a. Le Propriétaire et l'OLP doivent également protéger les renseignements qu'ils obtiennent concernant les revenus, conformément à toute loi applicable de l'État en matière de protection de la vie privée. Si le Propriétaire reçoit des renseignements provenant d'une tierce partie et qui sont incompatibles avec les renseignements que vous avez fournis, le Propriétaire a l'obligation de vous aviser par écrit en identifiant les renseignements qu'il croit inexacts. Si cela survenait, vous auriez l'opportunité de rencontrer le Propriétaire pour discuter de toute divergence.

### Qui doit signer le formulaire de consentement

Chaque membre de votre foyer qui est âgé d'au moins 18 ans, et chaque chef de famille, conjoint ou co-chef, sans égard à l'âge, doit signer les formulaires de consentement pertinents lors de la certification initiale, lors de chaque recertification et lors de chaque certification intermédiaire, si cela s'applique. De plus, lorsque de nouveaux membres adultes se joignent au foyer ou lorsque des membres du foyer atteignent 18 ans, ils doivent également signer les formulaires de consentement pertinents.

Les personnes faisant une demande afin de recevoir une assistance financière en vertu des programmes suivants doivent signer les formulaires de consentement pertinents :

Programme d'aide au loyer (PAL)

Supplément de loyer

Section 8 des Programmes de paiement d'aide au loyer (administrés par le Bureau du logement)

Section 202

Sections 202 et 811 PRAC

Section 202/162 PAC

Section 221(d)(3) en deçà du taux d'intérêt du marché

Section 236

HOPE 2 Propriété résidentielle d'unités multifamiliales

### **Défaut de signer le formulaire de consentement**

Le défaut de signer tout formulaire de consentement requis peut entraîner le refus de l'assistance financière ou la résiliation des prestations d'assistance logement. Si l'auteur d'une demande se voit refuser l'assistance financière pour ce motif, le P/A doit suivre les procédures de notification se trouvant dans le Manuel 4350.3 Rev. 1. Si un locataire se voit refuser l'assistance financière pour ce motif, le P/A doit suivre les procédures mentionnées dans le bail.

### **Conditions**

Aucune mesure ne peut être prise pour résilier, refuser, suspendre ou diminuer l'assistance financière que votre foyer reçoit sur la base des renseignements obtenus à votre sujet en vertu du présent consentement tant que le P/A n'a pas, de façon indépendante, : 1) vérifié les renseignements que vous avez fournis concernant votre admissibilité et le niveau de prestations et 2) en ce qui a trait aux revenus (y compris les revenus gagnés et les produits financiers non acquis), vérifié si vous (ou aviez) réellement accès à de tels revenus pour votre propre usage et vérifié la ou les période(s) au cours desquelles ou concernant lesquelles vous avez réellement reçu de tels revenus, salaires ou prestations.

Une photocopie du consentement signé peut être utilisée pour demander les renseignements autorisés par votre signature sur les formulaires de consentement individuels. Cela serait le cas si le P/A ne disposait pas d'un autre consentement de vérification individuelle arborant une signature originale et que le P/A avait l'obligation d'envoyer une autre demande aux fins de vérification (si, par exemple, la tierce partie fait défaut de répondre.) Si cela arrive, le P/A peut joindre une photocopie du présent consentement à une photocopie du formulaire de vérification individuelle que vous avez signé. Afin d'éviter l'utilisation de photocopies, le P/A et la personne peuvent convenir de signer plus d'un consentement pour chaque sorte de vérification nécessaire. Le P/A, ou une tierce partie que vous aurez choisie, doit vous informer des résultats obtenus en se basant sur les renseignements vérifiés en vertu du présent consentement et doit vous offrir une opportunité de contester ces résultats conformément au Manuel 4350.3 Rev. 1.

Le P/A doit vous fournir les renseignements obtenus en vertu du présent consentement conformément aux lois de l'État en matière de protection de la vie privée.

Si un membre adulte de votre foyer, en raison de circonstances atténuantes, n'est pas en mesure de signer les formulaires nécessaires en temps voulu,

### **Sanctions relatives à l'utilisation inappropriée du présent consentement :**

HUD, le P/A et tout OLP (ou tout employé du HUD, du P/A ou de l'OLP) peut faire l'objet de sanctions concernant les divulgations non autorisées ou les utilisations inappropriées des renseignements recueillis sur la base du formulaire de consentement.

L'utilisation des renseignements recueillis en se basant sur le formulaire HUD 9887-A est limitée aux finalités énumérées sur le formulaire HUD 9887-A. Toute personne demandant, obtenant ou divulguant intentionnellement ou volontairement toute information sous de faux prétextes concernant l'auteur d'une demande ou un locataire peut être accusée de délit et recevoir une amende de 5 000,00 \$ au maximum.

Tout auteur de demande ou locataire affecté par la divulgation négligente de renseignements peut tenter un recours civil en vue d'obtenir des dommages-intérêts, ainsi que d'autres recours selon ce qui est approprié, à l'encontre du fonctionnaire ou de l'employé du HUD, du Propriétaire ou de l'OLP responsable de la divulgation non autorisée ou de l'utilisation inappropriée.

le P/A peut mettre une note au dossier en ce qui a trait à la raison du retard et aux démarches prévues pour obtenir la signature adéquate dès que possible.

Les consentements individuels concernant la communication de renseignements expirent 15 mois après leur signature. Le P/A peut utiliser ces formulaires de consentement individuels pendant les 120 jours précédant les périodes de certification. Le P/A peut également utiliser ces formulaires au cours de la période de certification, mais uniquement dans des cas où le P/A reçoit des informations indiquant que les renseignements que vous avez fournis se révéleraient inexacts. D'autres utilisations sont interdites.

Le P/A peut ne pas effectuer de demandes d'informations datant de plus de 12 mois sauf s'il/si elle a reçu des renseignements contradictoires et a des raisons de croire que les renseignements que vous avez fournis sont inexacts. Si cela survient, le P/A peut obtenir des renseignements datant des 5 dernières années au cours desquelles vous avez reçu une aide financière.

**J'ai lu et compris ces informations concernant les finalités et utilisations des renseignements qui font l'objet d'une vérification et je consens à la communication des renseignements à ces fins et pour ces utilisations.**

**J'ai lu et compris la finalité du présent consentement ainsi que les utilisations auxquelles il est destiné et je comprends que l'utilisation inappropriée du présent consentement peut entraîner des sanctions à mon encontre.**

**« Seule la version anglaise du bail doit être signée. »**